



Peut-on se retourner contre un vendeur particulier de voiture

Par **boubachill**, le **27/09/2010** à **10:24**

Bonjour,

Voici les faits : j'ai acheté une Fiat Marea diesel de 1998 (212000 kms au compteur) à un particulier le 3 septembre 2010 pour le prix de 1000 euros, le contrôle technique ayant été fait quelques jours auparavant. Je viens de parcourir 1000 kms avec cette voiture et hier au soir le moteur rend l'âme. Des réparations peuvent me couter au bas mot 2000 Euros donc aucune envie de les faire.

Ma question est: Suis-je couvert juridiquement pour que le vendeur me rembourse la voiture ?

Merci pour vos réponses.

Par **mimi493**, le **27/09/2010** à **13:59**

Tout dépend de la nature de la panne.

Vous devrez prouver que ce n'est pas l'usure normale qui a causé le problème (plus de 200 000 kms ...)

Quand on veut mettre peu, mieux vaut une petite voiture avec moins de kilométrage.

Par **boubachill**, le **27/09/2010** à **16:52**

merci mimi 493 pour votre réponse.

En ce qui concerne la panne, c'est une bielle dans le moteur qui a cassé ce qui fait qu'il était impossible de redémarrer la voiture. Elle devra partir à la casse.

J'ai posé cette question ici car depuis le premier jour le vendeur justifiait une vibration du moteur disant qu'elle était "normale" car moteur à froid. La plupart des personnes que je connais qui ont vu la voiture me disaient qu'elle "claquait" beaucoup.

Quand vous dites que je devrais prouver que ce n'est pas une usure normale, comment pensez-vous que je devrais procéder ? Dois-je passer par un expert ?

Merci encore pour vos réponses.

Par **boubachill**, le **30/09/2010** à **20:55**

J'ai eu au téléphone le vendeur et m'avait dit qu'il était prêt à me rembourser la moitié de la somme et aujourd'hui bien sûr c'est rétracté.

Pour ce montant de 1000 euros, que puis-je faire car je n'est plus de véhicule maintenant ?